

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Jean, convoqué le neuf février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bruno ESPIC, Maire.

Date de Convocation : jeudi 9 février 2023

APPEL

EFFECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN

Bruno ESPIC	Céline MORETTO	Yannick LACOSTE	Chantal ARRAULT	Jean-Philippe FREZOULS
Monique MEGEMONT	Philippe FUSEAU	Marie COCHARD	Philippe BRUNO	Cathy JOUVENEZ
Marie-Morgane PORTE	Céline DILANGU	Jean-Pierre PEYRI	Marie-Sol BOUDOU	Philippe COUZI
Ekavi BRUSETTI	Nicolas TOUZET	Isabelle GUEDJ	Guy GARCIA	Dominique RITTER
Eddy HENIN	Françoise SOURDAIS	Hervé FONDS	Isabelle DELIS	Christophe DELPECH
Séverine HUSSON	Quentin USERO	Séverine PINAUD	Gilles VALEILLE	Patrick DURANDET
Claude BOESCH-BIAY	Bernard BOULOUYS	Marianne MIKHAILOFF		

Présents :

Bruno ESPIC	Céline MORETTO	Yannick LACOSTE	Chantal ARRAULT	Jean-Philippe FREZOULS
Monique MEGEMONT	Philippe FUSEAU	Marie COCHARD	Philippe BRUNO	Marie-Morgane PORTE
Céline DILANGU	Jean-Pierre PEYRI	Marie-Sol BOUDOU	Philippe COUZI	Nicolas TOUZET
Isabelle GUEDJ	Guy GARCIA	Eddy HENIN	Françoise SOURDAIS	Hervé FONDS
Séverine HUSSON	Gilles VALEILLE	Patrick DURANDET	Claude BOESCH-BIAY	Bernard BOULOUYS

Absents avec procuration :

Cathy JOUVENEZ représentée par Céline MORETTO
Ekavi BRUSETTI représentée par Eddy HENIN
Isabelle DELIS représentée par Monique MEGEMONT
Christophe DELPECH représenté par Jean-Pierre PEYRI
Quentin USERO représenté par Isabelle GUEDJ
Séverine PINAUD représentée par Philippe BRUNO
Marianne MIKHAILOFF représentée par Claude BOESCH-BIAY

Absente

Dominique RITTER

DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Françoise SOURDAIS

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2022

Unanimité

DECISIONS DU MAIRE

en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT et de la délibération du 8 juillet 2020

- **DM 20221201** - Avenant n°4 Marché 2019-10 Concours restreint MOE Ecole BAKER - société Rinaldi et Levade Architectes
- **DM 20221202** - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- **DM 20221203** - Convention de partenariat entre l'association Alliance Sages Adages (ASA) et la Ville de Saint-Jean
- **DM20221204** - Signature de l'avenant 2023 à la Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projets entre la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie-Pyrénées et la Ville de Saint-Jean (FRMJC) conclue jusqu'au 30 juin 2023
- **DM 20230101** - Avenant n°4, lot 14, RAUZY - Marché 2021-01 Construction d'un restaurant scolaire et réaménagement de salles de classe – Ecole Baker
- **DM 20230102** - Signature de la Convention Vacances-Loisirs 2023 (n°23-35) passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.
- **DM 20230103** - Convention d'utilisation du stand de tir de Fenouillet pour la formation obligatoire des policiers municipaux

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le Conseil Municipal,

- **A PRIS ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2023.

2. Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour le soutien à la diffusion de spectacles dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région Occitanie pour les spectacles suivants :
 - « Cette nana-là » de Marc Duranteau et Adrien Benech - Compagnie Mad Prod
 - « Piano Furioso, opus 2 » de Gilles Ramade.

POUR : Unanimité
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

3. Création d'emplois non permanents suite à accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil municipal,

- **CREE** les emplois non permanents sus-énoncés.
- **FIXE** les rémunérations afférentes telle qu'indiquées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'année 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

4. Modification du tableau des effectifs – création de postes

Le Conseil Municipal,

- **CREE** les postes sus énoncés ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

5. Avenant au contrat de projet autorisé par la délibération n°20201209-12 en date du 9 décembre 2020

Le Conseil municipal,

- **MODIFIE** la rémunération de l'agent comme suit :
 - rémunération actuelle en référence au 7^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif (pour information : IB547/IM465)
 - rémunération projetée en référence au 9^{ème} échelon du même grade (pour information : IB596/IM502)

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

ADMINISTRATION GENERALE

6. Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le Conseil municipal,

- **FIXE** les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :
 - les listes seront déposées auprès de Monsieur le Maire, lors de la suspension de séance intervenant après le vote de la présente;
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ainsi qu'un émargement.
 - Les listes seront déposées sous format papier.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

7. Election des représentants à la commission de Délégation de Service Public

Sont élus membres de la Commission de Délégation de Service Public en qualité de **membres titulaires** :

CELINE MORETTO - CHANTAL ARRAULT - MONIQUE MEGEMONT - GUY GARCIA - PATRICK DURANDET

Sont élus membres de la Commission de Délégation de Service Public en qualité de **membres suppléants** :

MARIE-MORGANE PORTE - JEAN-PHILIPPE FREZOULS - JEAN-PIERRE PEYRI - MARIE COCHARD
BERNARD BOULOUYS

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

CADRE DE VIE – URBANISME

8. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de TOULOUSE METROPOLE : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du projet de PLUi-H de Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

9. Charte Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la présente Charte

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

10. Acquisition et approbation du portage de l'ensemble immobilier AD146 – 45 route d'Albi

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition par l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier situé 45 route d'Albi cadastré section AD 146 à Saint-Jean, d'une superficie cadastrale de 1262 m² pour un montant de 400 000 euros.
- **APPROUVE** les termes du projet de convention de portage entre l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse et la commune de Saint-Jean telle qu'approuvée et annexée à la délibération DEL 2022-690 du 13 décembre 2022 du conseil d'administration de l'EPFL du Grand Toulouse relatif au portage de l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 45 route d'Albi cadastré section AD 146 à Saint Jean, d'une superficie cadastrale de 1262 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

11. Convention de portage EPFL AI 500 et 501 – 61 chemin de Montrabé

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention opérationnelle de portage n° 2022-067 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse et la commune de Saint-Jean telle qu'approuvée par délibération DEL 2022-691 du 13 décembre 2022 par le conseil d'administration de l'EPFL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

12.Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AW205 rue de la Rouquette

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AW205 d'une superficie totale de 10 409 m² sise, rue de La Rouquette, au prix de 150 000 euros.
- **RECOURT** à l'article 2111 opération n° 2015005 du budget d'investissement, dédié aux acquisitions foncières.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

13.SDEHG : Travaux d'enfouissement chemin Lapeyrière

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire,
- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputé à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

14.Programme SDEHG de remplacement LED 400W

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG,
- **DECIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

15. Enveloppe annuelle prévisionnelle pour petits travaux relevant de la compétence du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEGH)

Le Conseil municipal,

- **COUVRE** la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres,
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- **PRECISE** que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

16. Appel à projet « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE 2023 »

Le Conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale
- **DEPOSE** un dossier de candidature et de solliciter les subventions afférentes auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projet 2023.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN

MOTION CONTRE LA REFORME DES RETRAITES DU GOUVERNEMENT

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le Vœu ci-dessus exposé.

POUR : 27

CONTRE : 5

ABSTENTION :

Fait à Saint Jean et affiché le 17 février 2023

Le D.G.S,

Florian AUTRET

Le Maire,

Bruno ESPIC

